

## 3.12

# LE SYSTÈME DE RÉPONSE DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

### 3.12.0 INTRODUCTION

Au CHAPITRE 1, les règles d'annonce pour l'ouverture, et la surenchère d'ouverture à saut, à «2 CARREAUX» ont déjà été exposées étant donné que ces déclarations constituent une *Première enchère* respectivement pour l'équipe offensive et défensive. Comme ces deux enchères ne sont pas reconnues et utilisées couramment, elles sont dites artificielles et correspondent, de ce fait, à une convention, soit la *CONVENTION 1.15*.

Pour les raisons pédagogiques mentionnées à la fin du thème précédent, il est maintenant à propos d'apprendre la *CONVENTION 3.12*, c'est-à-dire : « Comment répondre à la déclaration à la *Flannery* ? »

En effet, la *CONVENTION 1.15* est au départ une déclaration d'ouverture, ou de réouverture, dont la signification est non conforme aux règles Standard; il s'ensuit logiquement un langage, ou SYSTÈME DE RÉPONSE, spécifique à cette déclaration. Ainsi, qu'il y ait ou non des enchères ayant une signification artificielle, il faut se résoudre à accorder en soi un statut de *CONVENTION* au système de réponse à cette PREMIÈRE ENCHÈRE conventionnelle.

\*\*\*

Avant d'exposer la manière de répondre à la déclaration à *la Flannery*, il est bon de s'en rappeler les grandes lignes.

Il s'agit, en substance, d'une enchère décrivant une MAIN MINIMALE de **13 à 17 HL** dont la **distribution respectivo** est strictement limitée à **4-5-2-2** et à **4-5-1-3**; à certaines conditions, elle peut aussi correspondre à **4-5-0-4**. Ou, encore à **5-5-1--2** et à **5-5-0-3** si la suite à Pique est très faible.

De même, il est essentiel de respecter rigoureusement les principes d'évaluation du pointage et les conditions qui ont été stipulées au **Thème 1.15** du Chapitre Premier.

Par exemple, si la main possède exactement 12 points HL, il faut qu'elle contienne une couleur cinquième spécifiée à Coeur pour être annoncée. Ou encore, si la main présente 17 points, deux couleurs majeures bien nanties en Points d'Honneur, un singleton banal à Carreau ainsi que plusieurs cartes intermédiaires, il faut la cataloguer, selon les règles de la réévaluation abrégée ou de la réévaluation complète, dans la catégorie maximale; ce qui signifie ouvrir à 1 COEUR et, éventuellement, redéclarer à 2 PIQUES pour signaler ce pointage maximum.

De plus, il a été dit que cette convention a été remise sur ses rails grâce aux nouvelles exigences qui sont maintenant plus précises et qui ont entraîné un nouveau système *allégé* de réponse.

Alors, suite à une augmentation apparemment banale de la précision au niveau de la définition de la *Première enchère*, son SYSTÈME DE RÉPONSE a pu être structuré logiquement tout en s'intégrant harmonieusement dans le système global **CANADABRIDGE** et s'imbiber ainsi de son dynamisme.

\*\*\*

### 3.12.1 LES RÉPONSES NATURELLES À LA **FLANNERY**

Le RÉPONDANT qui réplique à la déclaration à la *Flannery* peut désormais répondre entièrement de manière naturelle avec toutes les mains **minimales** ou **intermédiaires** ainsi qu'avec des mains **balancées de 13 HL** et plus.

Ce maintien de la logique Standard permet donc au répondant de continuer à utiliser le même processus d'analyse que lors d'une ouverture régulière à la Majeure Cinquième. Concisément, cela correspond au moyen mnémotechnique *SOU-PO-UN-DÉ*.

Comme il se doit, le répondant recherche d'abord la présence d'un **SOUTIEN** pour une des deux **MAJEURES** qui sont l'essence même de la déclaration à la *Flannery*. Il faut donc détenir **4** cartes à Pique ou bien **3** cartes à Coeur pour déclarer un fit.

Le niveau du soutien sera annoncé en fonction du **POINTAGE** qui sera déterminé exclusivement à l'aide du système d'évaluation **Honneur-Longueur**, sauf s'il y a un potentiel de contrat de manche en majeure avec un soutien valable. En effet, la validité des deux suites majeures de l'ouvreur peut fort bien être très variable car la déclaration à la *Flannery* n'a pas d'exigences précises sur ce point. Donc, lorsque la catégorie de pointage **chevauche** deux niveaux de réponse, le répondant recourra à la **RÉÉVALUATION** seulement si le soutien est de très bonne qualité; sinon, avec un soutien régulier sans plus, il faut annoncer la manche en atout uniquement si la main est vraiment **maximale**.

En l'absence de soutien pour les majeures et avec une distribution balancée, le répondant annoncera à Sans-Atout au niveau correspondant au *pointage combiné plancher*, soit son pointage total additionné au pointage minimum (13 HL) de l'ouvreur. L'ouvreur redéclarera s'il détient un surplus de pointage lui permettant de répondre positivement à une invitation à la manche ou au chelem.

Cette approche naturelle pour cette déclaration conventionnelle permet donc de répondre de manière Standard à un très grand nombre de mains.

Les trois Principes qui suivent explicitent les différentes **réponses naturelles** possibles.

**PRINCIPE 3.12.1:1 FIT EN MAJEURE AVEC UNE MAIN NON MAXIMALE**

**Le répondant qui possède un soutien quatrième à Pique ou un soutien troisième à Coeur déclare ce fit en MAJEURE en annonçant un :**

☞ **SOUTIEN SIMPLE à 2 COEURS ou à 2 PIQUES avec un pointage s'étalant de 0 à 10 HL.**

☞ **SOUTIEN À SAUT à 3 COEURS ou à 3 PIQUES avec un pointage de 11 ou 12 HL ou PP; c'est une invitation à la manche.**

**Si le répondant possède un soutien pour chacune des majeures, il choisit alors le meilleur atout en donnant cependant une préférence à Coeur à cause du fit 5-3.**

**COROLLAIRE: Lorsqu'il y a fit en majeure et que le pointage atteint ou dépasse 13 PP, il demeure interdit** (pour des raisons d'efficacité) **pour le répondant de donner directement le fit au niveau 4. Il faut, dans ces cas, employer l'enchère spécifique décrite au Principe 3.12.2:1.**

*Pour sa part, l'ouvreur redéclarera suivant les règles standards qui lui sont propres même s'il a ouvert ou surenchéri à la Flannery. Il n'est donc pas utile d'élaborer sur ce point.*

Lorsque le répondant ne détient pas de soutien suffisant pour un fit à 8 cartes en majeure, il ne peut évidemment pas annoncer une nouvelle couleur au niveau 1 vu le niveau plus élevé de l'enchère d'ouverture. De plus, il ne faut pas oublier de prioriser les contrats à Sans-Atout par rapport au contrat en mineure. Ainsi, en l'absence de fit régulier, le répondant annoncera à **SANS-ATOUT** avec une main balancée de même qu'avec une main **non distributive**, c'est-à-dire ne contenant pas de longue suite en mineure (et bien sûr en majeure). N'oubliez pas, malgré qu'une main NON DISTRIBUTIVE peut tout de même contenir une suite très courte, il est possible de considérer une telle main comme étant balancée lorsque les enchères révèlent une *complémentarité* avec le partenaire.

**PRINCIPE 3.12.1:2 RÉPONDRE AVEC UNE MAIN BALANCÉE OU AVEC UNE MAIN NON DISTRIBUTIVE EN L'ABSENCE DE SOUTIEN EN MAJEURE**

**Sans soutien quatrième à Pique ou troisième à Coeur ni longue et solide suite en couleur mineure, le répondant annoncera à SANS-ATOUT de la manière suivante :**

- **2 SA avec 9 à 12 HL;**
- **3 SA avec 13 à 16 points;**
- **RECHERCHE QUANTITATIVE DE CHELEM À SA avec 17 HL ou plus.**

À la lecture de ce principe, on est en droit de se poser la question suivante. Que fait-on lorsque la main du répondant est **balancée** et que le pointage est **INFÉRIEUR À 9 HL** ? Il n'est effectivement pas possible de déclarer 1 SA. Et répondre *Passé* signifie conclure un contrat à 2 CARREAUX sachant que cette annonce *artificielle* affirme un très faible intérêt de la part de l'ouvreur pour jouer un contrat dans cet atout; ce dernier ne peut théoriquement détenir plus de 2 cartes dans cette couleur.

Ainsi, la solution pour les mains de **0 à 8 points** qui sont SANS SOUTIEN POUR LES MAJEURES de l'ouvreur ayant déclaré à la *Flannery* consiste à **considérer d'emblée ces mains** comme **distributives**.

En effet, l'absence de soutien pour l'une ou l'autre des deux majeures implique que le RÉPONDANT ne peut détenir plus de 5 cartes dans les couleurs majeures et, par conséquent, ***pas moins de 8 cartes dans les deux couleurs mineures***.

Donc, la plupart du temps un contrat en MINEURE, au niveau **2** ou **3**, sera envisageable lorsque le répondant aura la *malchance* de détenir une main n'offrant aucun soutien pour les majeures tout en ayant un pointage trop faible pour autoriser une annonce à **2 SA**.

**PRINCIPE 3.12.1:3 RÉPONDRE AVEC UNE MAIN DISTRIBUTIVE  
SANS SOUTIEN POUR LES MAJEURES**

**Sans soutien quatrième à Pique ou troisième à Coeur,  
le répondant qui ne peut pas déclarer à SANS-ATOUT parce que  
sa main contient :**

- moins de 9 HL,  
**ou**
- une distribution réellement débalancée,

**doit orienter le contrat à l'ATOUT en déclarant soit :**

☞ **PASSE**, avec 6 cartes valables ou plus à Carreau et 0 à 14 HL;

☞ **3 TRÈFLES**, avec 6 cartes valables ou plus à Trèfle et 0 à 14 HL;

☞ **2 COEURS**, si aucune suite valable en mineure et soutien partiel  
de 2 cartes à Coeur (*le pointage est généralement  
inférieur à 9 HL, sinon il faut annoncer 2 SA ou 3SA*);

☞ **2 PIQUES**, si aucune suite valable en mineure et un très bon  
soutien partiel de trois cartes à Pique (*le pointage est  
généralement inférieur à 9HL, sinon il faut annoncer 2 SA ou 3A*).

☞ **4 TRÈFLES**, aucun soutien en majeure et une suite solide d'au  
moins 6 cartes à Trèfle avec 15 à 16 HL ou PP  
(*impératif pour la manche si la main de l'ouvreur vaut  
au moins 13 PP*).

☞ **4 CARREAUX**, aucun soutien en majeure et une suite solide d'au  
moins 7 cartes à Carreau avec 15 à 16 HL ou PP,  
(*impératif pour la manche si la main de l'ouvreur vaut  
au moins 13 PP*).

☞ **5 TRÈFLES / 5 CARREAUX, aucun soutien en majeure et une suite solide d'au moins 6 à 7 cartes avec 18 HL/PP et plus; cela est une Invitation Standard au chelem, (l'ouvreur gage le chelem au niveau 6 si sa main se réévalue entre 15 à 18 PP).**

Ce principe démontre l'origine du «*Pourquoi la déclaration à LA FLANNERY doit exclusivement se limiter aux mains dont la distribution correspond à "jamais plus de 2 cartes à Carreau"*». Cette *restriction* (V. **Pr. 1.15:3**) a été volontairement instaurer pour plusieurs raisons (V. **Th. 1.15**) dont la plus évidente — mais non la principale — consiste à favoriser de *meilleurs fits* à TRÈFLE parce qu'il est nécessaire de les annoncer au niveau **3**; tandis que l'on peut jouer un fit à CARREAU au niveau **2** tout simplement en *Passant*.

Pour ceux qui ne s'en rappellent pas, la véritable raison pour adopter cette *restriction* est sa conséquence indirecte, c'est-à-dire l'augmentation de la précision des communications, qui permet entre autre la découverte des vrais **DOUBLE FIT**.

\*\*\*

En conclusion, après une déclaration d'ouverture (ou une réouverture) à la Flannery selon la **CONVENTION 1.15**,

- tous les contrats **partiels en MAJEURE**,
- tous les contrats à **SANS-ATOUT**,
- tous les contrats en **MINEURE** (sauf 3 Carreaux),

qui sont souhaités par l'OUVREUR doivent être annoncés de façon tout à fait *naturelle*.

Il y a donc une seule réponse, soit **3 CARREAUX**, qui ne peut pas être utilisée car elle est réservée pour affirmer une description *conventionnelle*.

### 3.12.2 LA RÉPONSE ARTIFICIELLE **3 Carreaux**

La *libération* de l'option **3 CARREAUX** suivant le Principe qui vient juste d'être énoncé a pour but d'augmenter l'**efficacité** de la recherche des contrats de manche et de chelem en MAJEURE.

Il faut bien réaliser dans un premier temps que, malgré qu'elle soit très conventionnelle, l'ouverture *à la Flannery* exige **une seule** réponse artificielle. Cette ouverture est donc en accord avec la philosophie du système *CANADABRIDGE* qui vise à respecter le plus possible la logique naturelle des cartes ainsi que l'approche moderne voulant qu'il faille aller droit au but avec les **contrats partiels** de même que pour les contrats dont la nature est non compliquée, comme ceux à **Sans-Atout** par exemple.

Il faut aussi se rendre compte du fait que l'enchère artificielle **3 CARREAUX** dégage relativement beaucoup d'espace dans l'échelle des enchères étant donné qu'elle vise à découverte des contrats de niveau **4** en MAJEURE. La conséquence logique de ce fait est qu'il devient possible d'articuler un *SOUS-SYSTÈME DE RÉPONSE* très **performant** et spécifique à cette enchère conventionnelle.

Ainsi, cette réponse codée contient un double potentiel. D'abord, elle permet de départager facilement les contrats de **manche** en MAJEURE qui sont réalisables de ceux qui doivent préférablement se conclure à **SANS-ATOUT**. Puis, grâce à l'harmonie existant dans l'ensemble des conventions du système *CANADABRIDGE*, cette enchère conventionnelle constitue une *plaque tournante* pour enclencher une RECHERCHE DE CHELEM très efficace et très sécuritaire étant donné qu'il sera dorénavant possible, advenant le constat d'une manque de puissance, de ne pas dépasser le niveau **4**.

\*\*\*

Avant d'aller plus loin, il faut, en premier lieu, définir les exigences de cette réponse, c'est-à-dire **3 CARREAUX**, qui est spécifique à la déclaration *à la Flannery*.

**PRINCIPE 3.12.2:1 LA RÉPONSE ARTIFICIELLE 3 CARREAUX**

Après une déclaration 2 Carreaux à la Flannery, le répondant qui annonce 3 CARREAUX affirme la possession :

- d'un soutien suffisant pour un fit à 8 cartes dans une des deux MAJEURES,
- et
- d'un pointage de catégorie maximale valant au moins 13 HL ou 13 PP\*.

\* On peut réévaluer la main seulement s'il y a chevauchement pour la catégorie de pointage ou si le soutien est de très bonne qualité.

La réponse 3 CARREAUX est en fait une *porte d'entrée* pour permettre au RÉPONDANT de décrire efficacement sa main qui, tout en garantissant la manche, peut permettre d'atteindre un potentiel combiné suffisant pour atteindre le niveau des chelems même si l'ouvreur a annoncé une main seulement minimale.

Voyons concrètement à quoi peut correspondre une main de répondant justifiant une réponse à 3 CARREAUX.

**Ex. 3.12.2:1 Quelle est votre réponse avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit ?**

	1	2	3	4			
	1 Tr	2 CA	Passe	?			
a)	R 7 3 AD R 10 5 4 V 9 7 2	b)	V 7 6 3 AD R 10 5 R 9 7 2	c)	V 7 6 3 2 D A 10 D 10 9 8 2	d)	V 7 6 D 10 6 5 AR 10 8 4 R
e)	R 3 10 R 9 7 6 4 AV 10 7 3	f)	R 3 10 R V 10 7 6 4 2 A 8 2				

**RÉPONSES :**

- a) Le répondant n'a pas de soutien suffisant pour un fit à 8 cartes, il a 13 HL, sa distribution est équilibrée mais le Trèfle n'est pas arrêté. Il est relativement risqué de déclarer *froidement* la manche à 3 SA. Cependant on peut être certain que l'ouvreur possède au moins deux cartes à Trèfle. L'équipe adverse pourrait donc posséder jusqu'à 7 cartes dans cette couleur ce qui causerait possiblement plusieurs levées perdantes à Sans-Atout. À cause du pointage à *la limite de deux catégories*, la main du répondant doit être reconsidérée à travers à une *RÉÉVALUATION ABRÉGÉE* qui lui applique un bonus négatif; la main n'est donc plus de catégorie maximale mais bien de catégorie intermédiaire. En l'absence d'ouverture à Trèfle chez opposants, le répondant aurait déclaré 2 SA. Mais, comme il ne détient pas l'arrêt obligatoire du Trèfle dans ce contexte, la meilleure réponse, à cause du très bon soutien deuxième, est **3 Coeurs** parce que cela invite à la manche à Coeur (un excellent fit à 7 cartes et un pointage non surévalué est généralement efficace par rapport au risque de perdre une manche).
- b) Le répondant détient un soutien quatrième à Pique et 13 points HL tous non perdants. Il y a un fit à 8 cartes dans une couleur majeure et 26 HL assurés, il faut répondre **3 Carreaux**. Ce serait trop défensif de répondre 3 PIQUES car l'ouvreur peut fort bien détenir un bon soutien quatrième à Pique. Avec plusieurs points perdants, le répondant devrait réévaluer cette main *sur la limite*; ce qui la rétrograderait à la catégorie intermédiaire d'où une description à 3 PIQUES.

La réponse **3 CARREAUX** offre non seulement l'opportunité à l'ouvreur de préciser sa main, mais encore elle lui permet d'utiliser judicieusement l'espace disponible afin que le répondant puisse reprendre le contrôle des enchères et éventuellement enclencher un processus de recherche de chelem qui pourra tout de même s'arrêter au niveau 4 s'il s'avère qu'un tel contrat est trop risqué !

- c) Il y a un soutien cinquième à Pique et 10 PH dont un est le Complément (*la Dame de Coeur n'est pas perdante car l'ouvreur possède 5 cartes*) et 2 PL. Cette main de 12 HL chevauche la catégorie intermédiaire et la catégorie maximale. Avec un point en moins, il faudrait assurément répondre 3 PIQUES. Mais, le fit à 9 cartes et le pointage combiné plancher très valable autorise de faire une réévaluation de cette main. Ainsi, il y a 9 PH non perdants, 1 PP pour le neuvième atout, 3 PP pour le singleton et 1-2 PP pour le Double fit un peu particulier à Pique et à Trèfle. Avec un total de

14 PP+, le répondant peut donc déclarer **3 Carreaux** car la manche à Pique est assurée quelque soit le pointage de l'ouvreur.

- d) Il y a un soutien assurant un fit à 9 cartes à Coeur avec 13 PH et 1 PL. Lorsque le pointage dépasse 13 HL et qu'il y a **fit valable en majeure**, il ne faut pas réévaluer immédiatement la main, et encore moins soustraire bêtement les points perdants; il faut plutôt déclarer systématiquement la main comme maximale, soit **3 Carreaux**. Si le pointage est limite (12 ou 13 HL) ou que la main est vraiment mal construite, il faut alors réévaluer de la main **dans les règles** pour vérifier la puissance offensive.
- e) Aucun fit pour les majeures, il y a 11 PH et 2 PL. Malgré les 13 points HL, il est interdit d'utiliser la réponse **3 Carreaux** à cause de l'absence de fit en majeure. Avec 1 ou 2 points de moins, il faudrait annoncer 3 Trèfles (en supposant que cette suite conserve la même force), sinon ce serait 2 SA. Avec un minimum de **13 HL** et une absence de fit en majeure, il faut gager la manche à **3 SA** car l'ouvreur possède 9 cartes dans les majeures et un pointage oscillant entre 13 HL et 17 HL.
- f) Aucun soutien pour les majeures, il y a 11 PH et 3 PL. Il est tout à fait contre-indiqué d'utiliser la réponse **3 Carreaux** à cause de l'absence de fit en majeure. Avec 2 points de moins, il faudrait répondre *Passe* pour jouer un contrat au niveau 2 à Carreau. Malgré que la main semble très distributive, il faut gager la manche à **3 SA** car les 4 couleurs sont relativement bien protégées et le pointage total oscille entre 27 et 31 HL. Avec un point de plus et l'autre mineure plus faible, il serait préférable de déclarer naturellement à 4 Carreaux; ce qui serait impératif à la manche pour l'ouvreur.

Les exemples présentés ci-dessus sont des cas *frontières*. Malgré tout, la décision pour le RÉPONDANT d'annoncer une main **maximale** (ou mieux) lorsqu'il détient un **soutien** en MAJEURE est habituellement assez facile à prendre étant donné qu'il n'y a qu'une seule enchère pour en faire la description et que son niveau n'est pas compromettant.

La réponse **3 CARREAUX** met donc rapidement la table en vue d'un échange d'informations efficace de part et d'autre chez l'équipe offensive. Pour ce faire, l'OUVREUR doit cependant utiliser un langage particulier pour **compléter** sa description d'ouverture.

### 3.12.3 LE SYSTÈME DE RÉPONSE DE L'OUVREUR APRÈS 3 CARREAUX

Parce que les enchères sont déjà rendues au niveau 3 et que les règles standards pour la redéclaration de l'ouvreur sont assez contraignantes, il est crucial d'utiliser un *sous-système* spécifique de réponses dont le but sera de faire en sorte que à l'OUVREUR décrive totalement sa main en une seule enchère au troisième tempo.

Même si la déclaration à *la Flannery* décrit avec précision la distribution et stipule que la main est minimale, le répondant a besoin de savoir rapidement si le pointage de l'ouvreur se classe dans la portion *supérieure* ou *inférieure* et, surtout, le répondant doit savoir comment est réparti ce pointage afin qu'il puisse évaluer la validité du fit et le niveau final du contrat. En effet, toute laxité dans les enchères va inévitablement entraîner, soit une élévation excessive du niveau des contrats, ou soit une approche trop prudente; dans les deux cas, il en résultera une piètre efficacité pour découvrir et réussir des contrats de chelem et même de manche.

En fin de compte, la réponse à la déclaration à *la Flannery* est fort simple pour le RÉPONDANT. C'est la description de la main de l'OUVREUR qui exige un sous-système de réponse bien particulier. Cela est logique. La déclaration à *la Flannery* affirme que l'ouvreur a un pointage plutôt défini (entre 13 et 17 HL), tandis que le pointage décrit par le répondant est *sans limite*. Compte tenu que les enchères sont rendues au niveau 3, il va donc de soi que l'**ouvreur doit avoir terminé la description de sa main au deuxième tour** (troisième tempo) afin de donner toute la latitude possible au répondant.

Le principe qui suit va vous sembler, au départ, un peu ésotérique mais il n'en sera rien une fois que vous allez commencer à l'employer. Son rationnel est bien quelque peu *songé* mais il a pour résultat de faciliter les redéclarations de l'ouvreur. En effet, ce rationnel permet de créer un *continuum* logique concernant la main de l'ouvreur quelque soit son potentiel (offensif et/ou défensif). Ce continuum permet à l'ouvreur de faire connaître à la fois son pointage et sa distribution détaillée. Ce continuum d'idées se matérialise par la création de **4 degrés** dont le dernier degré se divise en deux. Ainsi, tout l'espace entre la réponse 3 *Carreaux* et le niveau 4 en majeure sera efficacement utilisé. Il n'est pas nécessaire de comprendre immédiatement les fondements de ce continuum ou d'en refaire le raisonnement à chaque fois que vous devrez

l'utiliser. Il est construit pour permettre d'abord un usage convivial et performant. Sa logique va alors devenir progressivement évidente à l'usage. Donc pas de panique !

**PRINCIPE 3.12.3:1 LE SYSTÈME DE RÉPONSE DE L'OUVREUR  
APRÈS LA RÉPONSE 3 CARREAUX**

**Sur la réponse artificielle 3 CARREAUX, l'ouvreur redéclarera :**

- ☞ **3 COEURS** pour signaler un intérêt pour jouer en MAJEURE avec une main *MINIMALE INFÉRIEURE* (13-14 HL) sans distribution précise (respectivement 4-5-2-2, 4-5-1-3, 4-5-0-4);
- ☞ **3 PIQUES** pour signaler un intérêt pour jouer en MAJEURE avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15-17 HL) avec une distribution respective 4-5-2-2;
- ☞ **3 SA** pour signaler une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15-17 HL) avec une distribution respective 4-5-2-2 dont les MAJEURES SONT FAIBLES et contenant plusieurs Honneurs dans les deux doubletons;
- ☞ **4 CARREAUX** pour signaler un *SOUTIEN FORCING* avec une bonne suite cinquième à COEUR avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15 à 17 HL) et un singleton (ou chicane) à Carreau;
- ☞ **4 TRÈFLES** pour signaler un *SOUTIEN FORCING* grâce à une bonne suite quatrième à PIQUE avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15 à 17 HL) et un singleton (ou chicane) à Carreau.

À partir d'une description déjà fort bien amorcée, l'OUVREUR doit donc *choisir* entre quatre échelons correspondant à une suite logique de cinq redéclarations afin de terminer complètement la description de sa main au **troisième tempo**.

Quelques exemples sont nécessaires pour bien comprendre que ces 4 échelons (*le dernier étant subdivisé en deux*) ne sont pas une vue de l'esprit et doivent être scrupuleusement respectés.

**Ex. 3.12.3:1** Après avoir ouvert les enchères à la *Flannery*, que redéclarez-vous avec chacune des mains suivantes lorsque le répondant annonce artificiellement une main maximale ?

1	2	3	4
2 <i>Ca</i> ?	Passe	3 <i>CA</i>	Passe

a) R 10 7 3 A D 8 6 4 R 2 V 9	b) R V 6 3 A D 8 6 4 2 R 9 7	c) R 7 6 3 A D 8 6 4 R 2 D 10	d) V 7 6 3 D 9 8 6 4 A R R V
--	---------------------------------------	--	---------------------------------------

**RÉPONSES :**

- a) Il y a 13 PH et 1 PL, les majeures sont valables; la main est *minimale inférieure*, il faut déclarer le premier échelon, soit **3 Coeurs**.
- b) Il y a 13 PH et 1 PL, les majeures sont valables; la main est *minimale inférieure*. Il faut déclarer le premier échelon malgré le fait que cette main contient un singleton, soit **3 Coeurs!**

La façon de concevoir le premier et le deuxième échelon est assez complexe. Vous devez savoir, d'une part, qu'il est vrai qu'un singleton est intéressant mais il n'apporte pas de valeur au pointage HL. D'autre part, la redéclaration de l'ouvreur est à *haute résolution*, ce qui signifie qu'elle doit décrire très précisément la présence ou non de **deux doubletons** dans le but de permettre au répondant de bien évaluer le concept de DOUBLE FIT ! Et, en regard de ce concept, il faut que le pointage soit plus élevé afin qu'il y ait plus de chance de retrouver des Honneurs dans les différentes suites afin d'améliorer soit le fit principal et/ou le fit secondaire (qui peut être aussi à Trèfle) ou soit d'éliminer une levée perdante par la défause ou par la coupe à Carreau et même à Trèfle. Bref, suivez la recette !! Et, une fois mise en pratique, tout va devenir plus facile à comprendre.

- c) Il y a 14 PH et 1 PL, les majeures sont **valables**; la main est *minimale supérieure* et la distribution est **4-5-2-2**. Il faut déclarer le deuxième échelon, soit **3 Piques!** Votre RÉPONDANT sera content de savoir que vous possédez un pointage entre 15 et 17 HL et qu'il peut compter assurément sur **deux** cartes de soutien dans **chaque mineure**. Selon son jeu, il pourra jouer à l'atout dans sa meilleure majeure selon les règles usuelles y compris l'invitation au chelem en mode Contrôle.

Mais il peut être judicieux (plus payant) de jouer un contrat de manche ou de chelem à **SANS-ATOUT** avec **deux soutiens** ordinaires et une distribution peu offensive en gageant *naturellement* soit :

- 3 SA avec 13-14 HL;
- 4 SA avec 15-16 HL (*l'O. peut Passer, gager son meilleur atout au niveau 5 ou 6, ou gager 6 SA*);
- 5 SA avec 17-18 HL (*cela gage le chelem et l'O. doit choisir l'atout ou le Sans-Atout au niveau 6*);
- 6 SA avec 19-20 HL+ (*cela gage le Grand chelem et l'O. doit choisir entre l'atout ou le Sans-Atout au niveau 7*).

En effet, il ne faut pas oublier que le RÉPONDANT a officiellement déclaré posséder au moins un soutien en majeure et le désir de jouer à la manche en atout. C'est pourquoi il faut interpréter différemment une redéclaration à Sans-Atout par le répondant dans ce contexte.

- d) Il y a 14 PH et 1 PL, les majeures sont **plutôt faibles**; la main est *minimale supérieure* et la distribution est **4-5-2-2**. Il faut déclarer le troisième échelon, soit **3 SA**. Même si la main de cet exemple remplit les conditions minimales, le répondant sait exactement à quoi s'attendre avec cette description très précise. Il ne faut pas oublier que les contrats à Sans-Atout sont les plus rentables, d'où le troisième rang pour cet échelon.

**Ex. 3.12.3:2 Après avoir ouvert les enchères à la *Flannery*, que redéclarez-vous avec chacune des mains suivantes si le répondant a annoncé artificiellement une main maximale ?**

1	2	3	4
Passe	<b>2 Ca</b>	Passe	<b>3 CA</b>
Passe	?		

a) V 9 7 3 AD 8 6 4 ---	b) R 10 6 3 AV 8 6 4 D	c) AD 10 3 AD 8 6 4 ---	d) AR 6 3 RD 9 6 4 R
RD 7 5	RD 7	D 9 6 2	D 7 5

**RÉPONSES :**

- a) Désolé, mais il ne fallait pas ouvrir à la *Flannery* avec une telle main ! Il y a bien 13 HL mais la suite à Trèfle est trop forte pour affirmer que cette main est *bicolore dans les deux majeures*. Il fallait ouvrir les enchères de manière Standard en annonçant **1 COEUR** en vue de redéclarer éventuellement à 2 Trèfles. Une telle erreur au plan de la *Première enchère*, implique que maintenant il faut aller d'avant en déclarant le premier échelon, soit **3 Coeurs**. Et il se peut que le répondant conclue le contrat à Pique car **les trois premiers échelons ne précisent pas quelle est la meilleure suite majeure**.
- b) Il y a 16 HL, un singleton et deux majeures intéressantes, en particulier à Coeur. La distribution débalancée et la catégorie minimale supérieure permettent de redéclarer cette main au quatrième degré des échelons. Il faut redéclarer **4 Carreaux** qui spécifie à la fois le Coeur (*rouge*) et un pointage HL minimal supérieur associé à une distribution offensive.

- c) Il y a 14 PH avec 1 PL et la main est bien construite et justifiait une déclaration à la Flannery. Les deux majeures sont d'intérêt équivalent. Quand les deux majeures sont aussi valables l'une que l'autre, il est plus logique de favoriser la suite cinquième (le Coeur) car un fit 5-3 est généralement plus efficace qu'un fit 4-4. L'ouvreur annonce donc *artifiquement* à **4 Carreaux** pour décrire ce jeu.
- d) Il y a 17 PH avec 1 PL et la main ne possède pas de carte intermédiaire et contient 5 points perdants; il était pensable d'utiliser la déclaration à la Flannery en *rétrogradant cette main d'1 point*, mais jamais **2**, pour pouvoir utiliser cette convention très efficace. Cette main est dorénavant classée dans la catégorie minimale supérieure. Il faut préférer la suite à Pique; on redéclare donc *artifiquement* à **4 Trèfles**.

Une telle rétrogradation pour une *Première Enchère* est légitime étant donné que la catégorie intermédiaire (17 et 18 HL) doit être répartie entre les deux catégories adjacentes (minimale et maximale) lorsque l'espace dans les enchères ne permet pas d'en faire une description spécifique. Ainsi, lorsqu'il arrive qu'un 18 HL ne vaut pas ce qu'il prétend, il faut alors le considérer comme un *simple* 17 HL ce qui classe la main dans la catégorie *minimale supérieure*. Et, inversement, un 17 HL sans point perdant avec des cartes intermédiaires et un fort atout mérite que l'on classe la main dans la catégorie maximale lorsque la catégorie intermédiaire ne peut être précisée.

### 3.12.4 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT AYANT ANNONCÉ 3 CARREAUX

La manche étant toujours **impérative** lorsque l'enchère artificielle 3 CARREAUX est postulée suite à la convention à la *Flannery*, le répondant ne peut évidemment *Passer* lorsque vient le temps de redéclarer quelque soit l'annonce faite par l'ouvreur au deuxième tour. Bien entendu, si ce dernier a annoncé le troisième échelon (3 SA), le répondant peut *Passer* s'il désire effectivement jouer un tel contrat car le niveau de la manche est atteint.

Ainsi, il revient au répondant de déterminer au plan qualitatif si le contrat se terminera à l'atout ou à Sans-Atout. De même, au plan quantitatif, c'est à lui que revient aussi la décision d'envisager ou non une recherche de chelem. Pour éviter de la redondance et de la confusion, le langage des chelems sera développé dans son intégralité au **Chapitre 8**.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant c'est que *toute annonce différente d'une déclaration naturelle à la manche, c'est-à-dire 4 Coeurs, 4 Piques ou 3 SA, sera forcément une enchère visant la recherche de chelem.*

#### PRINCIPE 3.12.4:1 LA REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS AVOIR ANNONCÉ 3 CARREAUX

**La réponse 3 Carreaux après une déclaration à la Flannery, est impérative à la manche.**

**Ainsi, toute redéclaration du répondant qui sera sous la manche constitue une INVITATION AU CHELEM.**

**Si le répondant désire jouer seulement au niveau de la manche, il doit alors l'annoncer de manière naturelle et directe. Ainsi, toute déclaration au quatrième tempo à 4 COEURS, 4 PIQUES ou 3 SA terminera les enchères.**

**COROLLAIRE : Toute autre enchère par le répondant sera donc considérer comme ARTIFICIELLE. Ainsi, par exemple, une déclaration au niveau 5 correspondra à une INVITATION AU CHELEM EN MODE INTERROGATIF.**

Dans un but d'apprentissage progressif et pour donner un avant-goût positif, quelques exemples exposant sommairement les liens principaux entre la convention à la Flannery et les enchères de haut niveau vont vous être présentées dans ce Thème du CHAPITRE 3.

**Ex. 3.12.4:1 S'agit-il d'une invitation à la manche ou d'un soutien forcing pour le Pique ?**

1	2	3	4
2 <i>Ca</i>	Passe	3 <i>CA</i>	Passe
<u>3 <i>Co</i></u>	Passe	3 <b>Pi</b> ?	

L'ouvreur a précisé que sa main est *minimale inférieure* en déclarant le premier échelon. Le répondant n'a pas déclaré la manche. Envisage-t'il vraiment le chelem ? Réfléchissons. Le répondant a décrit une main d'au moins **13 HL** au premier tour; il y a donc une **manche assurée** soit en majeure ou à Sans-Atout.

La redéclaration du répondant est bel et bien une enchère "sous la manche", c'est-à-dire un **soutien forcing** affirmant une bon soutien à **Pique** avec un pointage de 15 PP ou plus (*pointage combiné plancher* d'au moins 28 PP). Ce n'est pas une invitation à la manche mais bien une enchère montrant un **INTÉRÊT POUR LE CHELEM**.

L'OUVREUR doit donc réévaluer sa main pour déterminer s'il détient un surplus de Pointage de Puissance d'au moins de 2 points par rapport au minimum qu'il a préalablement affirmé. Dans le cas où la main de l'ouvreur atteint 15 PP, celui-ci déclarera alors un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4* selon la méthode usuelle d'*invitation au chelem en mode Contrôle*. Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce mode, il suffit alors de déclarer naturellement à l'atout au niveau 5, ou d'annoncer la convention *4 SA Blackwood* mais dans ce dernier cas, il faut posséder au moins 16 ou 17 PP (car le *pointage combiné plancher* doit être d'au moins 32-33 PP car cette convention n'est pas une invitation mais bien une déclaration de chelem).

**Ex. 3.12.4:2 De quel type d'invitation au chelem s'agit-il ?**

	1	2	3	4
a)	2 <i>Ca</i> <u>3 SA</u>	Passe Passe	3 <i>CA</i> 4 SA ?	Passe
b)	2 <i>Ca</i> <u>3 SA</u>	Passe Passe	3 <i>CA</i> 4 Tr ?	Passe

**RÉPONSES :**

- a) Il s'agit d'un contexte où l'enchère 4 SA est déclarée sur une enchère à Sans-Atout *naturelle* car le troisième échelon de l'ouvreur décrit réellement une main semi-balancée avec de bons doubletons, ce qui correspond à une main balancée. Donc, 4 SA dans ce contexte est bel et bien une *INVITATION QUANTITATIVE* visant le chelem à **Sans-Atout**. Ce n'est pas la convention *4 SA Blackwood* qui recherche, elle, les chelems à l'atout. Le répondant possède donc une main de 15-16 HL (*pointage combiné plancher* de 30-31 HL). L'ouvreur réévaluera sa main en PP de Sans-Atout idéalement et gagera 6 SA si son pointage atteint 17 HL/PP.
- b) Même s'il s'agit encore du troisième échelon, donc d'une déclaration à 3 SA *quasi naturelle*, le contexte n'autorise pas la convention *4 Tr Gerber* parce que cette convention *cède sa place aussitôt qu'il y a risque de confusion* avec l'invitation au chelem *EN MODE CONTRÔLE*. En effet, le contexte exposé ici est d'abord favorable à un chelem à l'atout car le RÉPONDANT a affirmé qu'il possédait un soutien dans une des deux **majeures** annoncées par la convention à *la Flannery*. Dans le système *CANADABRIDGE*, l'invitation *4 SA quantitatif* pour le chelem à Sans-Atout est plus importante que *4 Tr Gerber* car **il est aussi possible de répondre qualitativement à 4 SA QUANTITATIF** grâce à un système de réponse exclusif au système global enseigné; ce qui rend alors la convention *4 Tr Gerber* moins prépondérante.

**Ex. 3.12.4:3 Que signifie l'enchère du répondant ?**

	1	2	3	4
a)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Tr</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>4 Co?</b>	Passe
b)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Tr</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>4 Ca?</b>	Passe
c)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Tr</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>5 Co?</b>	Passe
d)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Ca</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>5 Co?</b>	Passe
e)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Ca</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>4 Pi?</b>	Passe
f)	<i>2 Ca</i> <u><i>4 Ca</i></u>	Passe Passe	<i>3 CA</i> <b>4 SA?</b>	Passe

**RÉPONSES :**

- a) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Pique. Le répondant n'est pas intéressé à un fit à Pique. Son soutien est donc à **Coeur**; compte tenu de son pointage maximum inférieur, il conclut les enchères au niveau de la manche à Coeur.
- b) Cette fois, le répondant est intéressé à un éventuel chelem (qui devrait être à Pique, mais le Coeur n'est pas totalement exclu). Sa redéclaration est une invitation au chelem *en mode Contrôle*. C'est le seul Contrôle disponible pour le répondant et il n'est pas nécessaire de le posséder car l'ouvreur a déclaré implicitement (cela est exclusif à la convention à la Flannery) avoir un **singleton à Carreau**. Les enchères se continuent selon les règles propres à ce mode d'invitation au chelem (ceci est davantage détaillé au CHAPITRE 8). À noter que, dans le contexte de l'échelon *4 Trèfles* qui affirme un soutien à Pique, une redéclaration à 4 SA face à cette échelon

ne constitue pas la déclaration de chelem 4 SA Blackwood justement à cause de l'opportunité d'inviter au chelem en mode Contrôle. Ainsi, dans un tel contexte, la redéclaration 4 SA du répondant correspondrait à une invitation au chelem presque Standard signifiant un intérêt pour l'atout dans l'autre couleur, soit le Coeur, tout en avertissant d'un manque de vigueur de cet atout associé à un pointage maximum supérieur (15-16 HL). Ce serait à l'ouvreur de décider suivant la qualité de son soutien et de la réévaluation réajustée de sa main de gager soit l'atout **Coeur** au niveau 5 ou 6, ou encore de Passer sur 4 SA sinon de gager 6 SA.

- c) Le répondant est intéressé au chelem à **Pique** car il n'a aucun problème d'atout mais il ne possède pas d'*arrêt de niveau 4* à Coeur. C'est une véritable invitation au chelem *en mode Interrogatif* (V. Ch. 8). L'ouvreur déclarera le chelem à Pique s'il détient un As ou un Roi à Coeur et un pointage atteignant 17 PP. Dans le cas contraire, il déclare l'atout au niveau 5, soit 5 *PIQUES*.
- d) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Coeur. Le répondant **invite au chelem en mode Standard**. Cette invitation au chelem correspond à une description spécifique dans le système global enseigné. En fait, elle stipule précisément l'existence d'une *faiblesse de l'atout* au niveau de la qualité du soutien. L'ouvreur doit donc déclarer le chelem en concentrant particulièrement son attention sur la qualité de son atout. Cette description spécifique adopte cette signification quand il existe une alternative pour inviter au chelem; quand ce n'est pas le cas, cela constitue une invitation tout à fait naturelle (standard classique) pour le chelem sans information autre que le pointage et un atout régulier.
- e) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Coeur. Ce n'est pas l'atout que le répondant aurait souhaité; il termine les enchères en déclarant la manche à Pique.
- f) Comme l'ouvreur a décrit un bon soutien à Coeur, le répondant qui désire jouer dans cette couleur ne peut évidemment pas inviter en mode Interrogatif par la déclaration 5 Piques (car cela dépasse l'atout Coeur au niveau 5); de même, le répondant ne peut utiliser le mode Contrôle — l'enchère 4 Piques serait naturelle ce qui conclurait le contrat à la manche dans cette couleur et le contrôle de niveau 4 à Carreau n'est pas disponible.

C'est pourquoi, il est tout à fait correct d'utiliser directement la convention **4 SA Blackwood** sans utiliser au préalable l'invitation en mode Contrôle.

Il est toujours mieux quand cela est possible d'inviter au chelem *en mode Contrôle* parce que cela est plus précis et permet d'utiliser la convention **BLACKWOOD INVERSÉ** si nécessaire. Ne vous en faites pas, le **Chapitre 8** expose en détails toutes les particularités de la RECHERCHE DE CHELEM et, surtout, vous allez apprendre à utiliser de front trois différents *modes d'invitation* au chelem (ce qui est différent des *déclarations de chelems* (**4 SA BLACWOOD**, **BLACKWOOD INVERSÉ**, **JOSÉPHINE** ...)) afin d'atteindre l'indispensable précision requise pour découvrir le plus grand nombre possible de contrats de chelem tout en conservant un taux de réussite supérieur à la moyenne.

En effet, à cause de la marge d'erreur qui est très faible pour les contrats de chelem, l'espace de communication disponible, bien que très présent, n'est pas suffisant à lui seule pour effectuer une recherche de chelem valable avec le langage très élémentaire du système Standard. Il faut donc logiquement employer un langage le plus évolué possible si l'on désire améliorer l'efficacité concernant les contrats de chelem.

Ce qu'il faut retenir à propos de la déclaration à **3 CARREAUX** du répondant, c'est que cette enchère, bien qu'artificielle, est parfaitement synchronisée avec les trois modes d'invitation de chelem à l'atout, de même que pour l'invitation quantitative pour le chelem à Sans-Atout ainsi que pour toutes les déclarations officielles de chelem.

Je suis convaincu que plusieurs aimeraient pousser plus à fond sur le sujet des chelems mais il est plus pertinent de s'attaquer dès maintenant à la COMPÉTITION DES ENCHÈRES qui gravitent autour de ce système d'ouverture. En effet, une fois qu'il y a ouverture (ou réouverture) à *la Flannery* et que les adversaires entrent dans les enchères, il n'est plus possible de retourner intégralement au système d'ouverture à la Majeure cinquième. Ainsi, les utilisateurs de cette convention qui seraient mal préparés peuvent se retrouver piégés par des adversaires astucieux !

### 3.12.5. RÉPONDRE À FLANNERY EN PRÉSENCE DE COMPÉTITION D'ENCHÈRES

La convention à *la Flannery* étant une *PREMIÈRE ENCHÈRE*, il va de soi que qu'il faille aborder la dimension de la *COMPÉTITION DES ENCHÈRES* afin de ne pas être pris de court par des défenseurs bavards ou très combatifs.

En effet, l'efficacité de cette convention peut être anéantie si vous ne savez pas comment **continuer les communications** lorsque des défenseurs s'introduisent dans les enchères.

De même, vous allez voir au sous-thème ci-après qu'il est aussi très rentable de **savoir déclarer en DÉFENSIVE D'ENCHÈRES** contre cette convention à cause du fait indéniable que la déclaration à *la Flannery* cause un effet obstructif important, tout comme l'ouverture à 1 SA. Il importe donc de s'entendre sur un langage défensif efficace, qui se doit d'être en partie artificiel, pour pouvoir tirer son épingle du jeu face à cette convention qu'elle soit employée judicieusement, ou non, par les opposants.

\*\*\*

Le défenseur qui est susceptible de mieux combattre l'interférence face à la convention à *la Flannery* est évidemment le *PREMIER DÉFENSEUR*; c'est-à-dire le joueur adverse qui occupe la **deuxième position**, celle qui est sise entre l'ouvreur et le répondant.

Ce *PREMIER DÉFENSEUR* peut fort bien posséder des valeurs suffisantes pour faire une annonce fondée ou, tout simplement, décider de forcer son jeu pour briser les communications. Dans les deux cas, une équipe ayant utilisé la convention à *la Flannery* qui est mal préparée à la compétition risque fort de se trouver en mauvaise posture.

Ainsi, le partenaire (répondant) du déclarant ayant ouvert à 2 *CARREUX*, ou réouvert à 2 *CARREUX* à *SAUT*, doit savoir contourner l'enchère du premier défenseur. Pour ce faire, il doit d'abord établir si l'enchère de ce défenseur en deuxième position est *naturelle* ou *conventionnelle*. Puis, il devient possible d'appliquer un des deux Principes suivants.

**PRINCIPE 3.12.5:1 RÉPONDRE À FLANNERY APRÈS UNE INTERVENTION  
NATURELLE DU PREMIER DÉFENSEUR**

Après une déclaration à la *Flannery*, le RÉPONDANT qui subit une obstruction (interférence) causée par une intervention :

- provenant du PREMIER DÉFENSEUR (en deuxième position par rapport au déclarant de la convention),
  - dont la signification a un sens *NATUREL*,
- ☞ déclarera *CONTRE* pour affirmer l'enchère située juste sous le niveau de l'intervention.

*Ce CONTRE prend évidemment la signification spécifique de l'enchère qu'il remplace.*

**COROLLAIRE :** Toute enchère du répondant dont le niveau est supérieur à la surenchère adverse *NATURELLE* correspondra tout autant à une enchère régulière (spécifique) du système de réponse de la convention à la *Flannery*.

C'est logique. Si le premier défenseur, celui en **deuxième position**, annonce une surenchère d'ouverture à la couleur *naturelle*, le répondant **ne** peut avoir dessein de jouer cette couleur comme atout. Donc, si le répondant déclare *CONTRE*, c'est parce qu'il a été empêché d'annoncer l'enchère qui est en dessous de cette défense.

Voici quelques exemples où le défenseur en deuxième position annonce une surenchère d'ouverture à la couleur. L'annonce d'un *CONTRE* dans ce contexte permet de faire savoir à l'ouvreur l'enchère que le répondant aurait normalement annoncée s'il n'y avait pas eu d'intervention.

**Ex. 3.12.5:1      Le premier défenseur annonce *naturellement***

- |    |      |      |  |
|----|------|------|--|
| a) | 2 Ca | 2 Co | <b>Contre</b> pour <i>Passe</i> , donc le répondant a une bonne suite à Carreau avec 6 à 14 HL |
| b) | 2 Ca | 2 Pi | <b>Contre</b> pour 2 <i>Co</i>   |
| c) | 2 Ca | 3 Tr | <b>Contre</b> pour 2 <i>Pi</i>   |
| d) | 2 Ca | 3 Ca | <b>Contre</b> pour 3 <i>Tr</i>   |
| e) | 2 Ca | 3 Co | <b>Contre</b> pour «3 <i>Ca</i> »  |
| f) | 2 Ca | 3 Co | <b>4 Ca</b> (bonne suite et 13 HL valant 15 PP ou +)   |

Il faut porter une attention spéciale à l'exemple **e)**. Il s'agit effectivement de la réponse artificielle **3 CARREAUX** affirmant une main au moins maximale avec un soutien pour une des deux majeures de l'ouvreur. Il faut considérer cette enchère comme **régulière** (spécifique) quant à la déclaration à *la Flannery*. Ainsi, lorsque le premier défenseur annonce une suite à Coeur au niveau 3, un **CONTRE** annoncé par le répondant déclare bien l'enchère **3 Carreaux** du système de réponse à la *CONVENTION 1.15* même si cela ne peut que décrire un soutien à Pique. Cette manière de procéder permet de conserver à la fois l'espace et les avantages du sous-système de réponse à cette enchère. Il est inutile d'avoir peur que l'économie d'espace puisse être profitable à l'équipe adverse; au contraire, cela oriente mieux les enchères et permet un éventuel Contre de pénalité.

L'exemple **e)** montre que le répondant qui veut effectivement annoncer un long soutien à Carreau dans le même contexte que l'exemple précédent, doit tout simplement employer l'enchère régulière et naturelle à **4 Carreaux**.

\*\*\*

De même, il est fréquent de se retrouver avec une enchère par le PREMIER DÉFENSEUR qui ait un sens **artificiel**, ou conventionnel.

Ce type d'enchère peut alors enlever les *mots de la bouche* au répondant. C'est-à-dire qu'il peut fort bien arriver que le répondant de la *CONVENTION 3.12* ait eu l'intention de déclarer pour son *sens naturel* l'enchère ayant été annoncée par le premier défenseur.

La solution à cette maldonne consiste à appliquer la logique inverse du Principe précédent. La déclaration d'un **CONTRE** par le répondant, dans le contexte d'une déclaration à la *Flannery*, prend alors une signification *naturelle*. Cela se traduit par le concept (qui va revenir pour d'autres contextes) de *CONTRE DE RÉPÉTITION* de l'enchère adverse. Le Contreur signifie ainsi qu'il désirait déclarer **la même enchère** que celle du premier défenseur mais dans une direction opposée au plan de la signification

**PRINCIPE 3.12.5:2 RÉPONDRE À FLANNERY APRÈS UNE INTERVENTION ARTIFICIELLE DU PREMIER DÉFENSEUR**

**Après une déclaration à la *Flannery*, le RÉPONDANT qui subit une obstruction (interférence) causée par une intervention :**

- **provenant du PREMIER DÉFENSEUR (en deuxième position par rapport au déclarant de la convention),**
- **dont la signification a un sens *ARTIFICIEL*,**

☞ **déclarera *CONTRE* pour affirmer la signification *NATURELLE* de l'enchère qui est identique à celle qui est annoncée par le premier défenseur.**

*Ce Contre correspond à une RÉPÉTITION de l'enchère du premier défenseur et sa signification demeure évidemment celle qui lui est attribuée dans le système de réponse de la convention.*

**COROLLAIRE: Toute enchère du répondant dont le niveau est supérieur à la surenchère adverse artificielle, correspondra à une enchère régulière (spécifique) du système de réponse à la convention à la *Flannery*.**

Regardons quelques exemples illustrant les deux principes précédents. Les enchères du *premier défenseur* qui sont annotées d'un *ASTÉRISQUE* doivent être considérées comme ayant une signification **artificielle** par opposition à une signification naturelle.

**Ex. 3.12.5:2 Que signifie l'enchère du répondant ?**

	1	2	3	4
a)	2 <i>Ca</i>	2 Co*	Contre	...
b)	2 <i>Ca</i>	2 Co	Contre	...
c)	2 <i>Ca</i>	3 Co	Contre	...
d)	1 Tr	2 <i>Ca</i>	3 Tr	3 <i>Ca</i>
e)	1 Tr	2 <i>Ca</i>	3 Tr	Contre
f)	2 <i>Ca</i>	3 <i>Ca</i>	Contre	...

**RÉPONSES :**

- a) Vous allez voir au point suivant que l'enchère **2 Coeurs** par le **PREMIER DÉFENSEUR** constitue la manière courante d'exprimer un Contre d'appel. Cette enchère est donc artificielle dans le sens qu'elle ne signifie pas ce qu'elle prétend. Ainsi, le Contre déclarer par le répondant affirme la même enchère, soit **2 Coeurs**, dont la signification est celle qui est propre au système de réponse à la Flannery. Ainsi, ce Contre signifie tout simplement un **soutien simple à Coeur**, donc un soutien assurant un fit d'au moins 8 cartes et un pointage entre 6 et 10 points.

- b) Il y a une surenchère d'ouverture sans saut à Coeur; il s'agit d'une enchère naturelle un peu surprenante (l'ouvreur a annoncé 5 cartes à Coeur) mais théoriquement possible. Selon le **Principe 3.12.5:1**, le répondant ne veut pas jouer un fit à Coeur; son Contre déclare donc l'enchère **en dessous**. Ainsi, ce Contre correspond à l'annonce **2 Carreaux**, c'est-à-dire que le répondant aurait **normalement Passé pour jouer un fit à Carreau** étant donné qu'il détient une longue suite dans cette couleur et un pointage entre 0 et 14 PP.

L'ouvreur peut éventuellement surenchérir à 3 Carreaux (naturel) avec un bon doubleton et une main minimale supérieure (15 à 17 HL ou PP). Ou encore, il peut Passer pour transformer le Contre en pénalisation si sa suite cinquième à Coeur est très bonne (il faut de bonnes cartes d'atout pour faire échouer un contrat au niveau 2; cinq cartes banales n'est pas suffisant).

- c) Ici, le premier défenseur tente vraiment de voler le contrat à Coeur, probablement avec un très long atout. Il s'agit d'une enchère dont le sens est tout à fait naturel. Le Contre du répondant affirme, dans ce contexte, l'enchère au niveau juste en-dessous. Donc, il s'agit de l'annonce **3 CARREAUX** dont le sens est spécifique au système de réponse de la *CONVENTION 1.15*. Ainsi, le répondant affirme l'équivalent de **4 Piques**, soit un bon soutien à Pique et une main au moins maximale.

Le répondant aurait pu déclaré directement 4 PIQUES mais cela aurait terminé les enchères. Tandis que le Contre du répondant pour signifier l'enchère artificielle 3 Carreaux laisse supposer que ce dernier détient une main avec un potentiel très intéressant tout en offrant à l'ouvreur le choix de Passer pour la pénalité.

La réponse 3 CARREAUX demeure en vigueur quelque soit le type d'intervention adverse (naturelle vs artificielle). La raison est simple, cela économise de l'espace.

- d) Il n'y a pas d'interférence, le répondant déclare donc en suivant les règles propres au système de réponse à *la Flannery*. C'est la réponse **3 CARREAUX** qui affirme donc une **manche dans une des deux majeures**. L'ouvreur décrira sa main comme prévu en utilisant le sous-système de réponse *par échelon* de la *CONVENTION 1.15*.
- e) Il y a soutien à Trèfle chez les défenseurs. Le Contre est donc annoncé après une enchère naturelle; il affirme alors l'enchère juste **en dessous**, soit **2 SA**. Le répondant possède un pointage de 11 à 12 HL et une main balancée détenant l'arrêt du Trèfle grâce à une suite troisième avec 2 GH car l'ouvreur a au moins 2 cartes à Trèfle et les opposant ont normalement un fit à 8 cartes. Ces derniers sont probablement des gros gageurs et ils devront probablement affronter un Contre de pénalité à moins que l'ouvreur décide de gager la manche à 3 SA avec main minimale supérieure bien construite (surtout si le statut des opposants est non vulnérable).
- f) La surenchère adverse est naturelle. En accord avec le **Principe 3.12.5:1**, c'est l'enchère en dessous qui est visée. Le répondant affirme donc **3 Trèfles** pour signifier une main intermédiaire avec un bon soutien à 6 cartes à Trèfle.

Le dernier exemple démontre que le répondant devient incapable d'utiliser l'enchère artificielle **3 CARREAUX** lorsque la défensive déclare la surenchère d'ouverture à 3 CARREAUX après l'ouverture à *la Flannery*. Mais cela ne cause pas de problème sérieux; le répondant qui aurait un fit en majeure peut tout simplement **annoncer directement l'atout** dans la majeure qu'il désire en déclarant au niveau 3, 4 ou plus, selon le pointage détenu.

### 3.12.6 SE DÉFENDRE CONTRE FLANNERY

Il est indéniable qu'un jour votre équipe se retrouve face à une équipe ayant annoncé la convention *Flannery* ou à *la Flannery*. Cette convention cause une obstruction non négligeable en soi. En plus, comme il s'agit d'une enchère artificielle, cela rend la défensive des enchères un peu plus compliqué.

Il est indispensable de connaître les principes d'une DÉFENSIVE DES ENCHÈRES **efficace** contre cette convention car il est tout à fait possible que ce soit votre équipe qui possède le meilleur contrat. En effet, si votre équipe laisse l'équipe adverse remporter les enchères au niveau 2 ou 3, il est vraisemblable que vous obtiendrez une faible marque, et eux une excellente marque. Cela est d'autant plus vrai si vous faites face à des adversaires qui sont portés à exagérer leur pointage.

Pour se battre contre cette enchère à la fois artificielle et de niveau relativement élevé, on se doit d'adopter une approche tout aussi conventionnelle. Soyez sans craintes, si vous comprenez les exigences de cette convention, l'apprentissage d'une bonne défensive contre *Flannery* et à *la Flannery* sera relativement simple étant donné qu'il s'agit d'un prolongement logique.

#### 3.11.6.1 LES ENCHÈRES DU PREMIER DÉFENSEUR CONTRE À LA **FLANNERY**

Il ne faut pas oublier que la convention à *la Flannery* est nécessairement annoncée au premier tour d'enchères, soit en position d'ouverture, ou soit directement après l'ouverture à 1 Trèfle. Dans le cas contraire, l'enchère 2 CARREAUX possède une signification naturelle.

Pour des fins pédagogiques et logiques, il faut attribuer le statut de **RÉOUVERTURE** à la **surenchère d'ouverture à saut** à 2 CARREAUX (qui se fait forcément sur une ouverture à 1 Trèfle).

Pour plus de clarté, voici quelques exemples montrant l'utilité d'établir une **nomenclature** applicable aux sept différentes situations de déclarations à *la Flannery*.

**Ex. 3.12.6.1:1 L'enchère 2 Carreaux est l'ouverture officielle**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
a)	<b>2 Ca</b>	...	...	...
b)	Passe	<b>2 Ca</b>	...	...
c)	Passe	Passe	<b>2 Ca</b>	...
d)	Passe	Passe	Passe	<b>2 Ca</b>
e)	1 Tr	<b>2 Ca</b>	...	...
f)	Passe	1 Tr	<b>2 Ca</b>	...
g)	Passe	Passe	1 Tr	<b>2 Ca</b>

**COMMENTAIRES :**

L'équipe ayant annoncé à la *Flannery* peut se considérer comme une équipe qui ouvre *officiellement* les enchères. Le **premier défenseur** est, comme toujours, le joueur qui occupe la position juste après l'ouvreur officiel. Le **deuxième défenseur** est par conséquent le joueur occupant la position à gauche du répondant, donc à droite de l'ouvreur. Le joueur en première position est toujours et tout simplement le *DONNEUR*, soit le joueur qui **début**e les enchères. Ainsi, le joueur qui ouvre les enchères peut se situer à n'importe laquelle position. Cette terminologie respecte donc mieux la réalité et cause moins de confusion que la nomenclature attribuant systématiquement la première position à l'ouvreur.

Imaginez maintenant que vous êtes en situation défensive contre une équipe ayant déclaré à la *Flannery* (ou *Flannery* si leur système de communication n'est pas le système *CANADABRIDGE*) et que vous désirez participer activement aux enchères.

**PRINCIPE 3.12.6.1:1 COMPÉTITIONNER AVEC UNE MAIN BALANCÉE  
APRÈS UNE DÉCLARATION À LA FLANNERY**

① **Le premier défenseur peut déclarer l'enchère *CONTRE* après une OUVERTURE à la Flannery lorsqu'il détient :**

- **une main balancée avec des arrêts en majeure,**
- **et un pointage d'au moins 16 HL.**

**Le deuxième défenseur répondra tout à fait naturellement à ce *CONTRE* en considérant qu'il s'agit d'une *réouverture* à SANS-ATOUT AU NIVEAU 1. Ainsi, c'est le système de réponse après ouverture Standard à 1 SA qui sera employé mais sans aucune utilisation des *transferts* (V. Ch. 10).**

② **Le premier défenseur peut aussi déclarer l'enchère *CONTRE* après une RÉOUVERTURE à la Flannery (le partenaire ayant nécessairement ouvert à 1 Trèfle) s'il détient :**

- **une main balancée (n'arrêtant pas les 2 majeures),**
- **et un pointage au moins intermédiaire, soit 11-12 HL+.**

**L'ouvreur, qui est devenu le défenseur-répondant et deuxième défenseur, répondra tout à fait naturellement à ce *CONTRE* en considérant qu'il s'agit de la réponse 2 SA standard après une OUVERTURE STANDARD À LA COULEUR AU NIVEAU 1.**

**COROLLAIRE: Le deuxième défenseur peut évidemment déclarer *Passe* s'il juge qu'il est préférable de transformer le *CONTRE* en pénalisation. Il peut aussi déclarer directement la manche à 3 SA si son pointage est maximum. Il est impératif de redéclarer si la pénalisation n'est pas désirée car le premier défenseur a un pointage indéfini. Par contre, si ce dernier gage 2 SA au lieu d'un *Contre* dans le même contexte, cela est tout à fait naturel (main intermédiaire et arrêt des 2 majeures), l'ouvreur déclare alors selon les règles habituelles.**

Le PREMIER DÉFENSEUR peut ainsi éviter le disqualification d'une belle main de 16 HL ou plus à condition que la distribution soit **balancée**. Il en est de même lorsque son partenaire a ouvert les enchères à 1 TRÈFLE mais le pointage est alors moindre car il peut être combiné avec celui de l'ouvreur.

Il faut noter qu'il n'y a pas de limite maximale de pointage pour *réouvrir* les enchères par ce Contre. Il y a analogie sur ce point avec la *RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT* après ouverture à la couleur (V. **Sous-thème 1.11.2.1**).

L'enchère *CONTRE* est utilisée parce qu'elle n'élève pas le niveau des enchères et parce qu'il reste très peu de points disponibles. Ainsi le répondant du Contreur peut déclarer un **soutien à un niveau raisonnable** ou encore *Passer* pour la **pénalité**.

\*\*\*

Il n'est évidemment pas très courant de se retrouver en **défensive d'enchères** contre une ouverture à *la Flannery* et de posséder 16 HL ou plus; mais cela demeure tout à fait plausible. Par contre, les probabilités d'une telle compétition augmentent lorsque l'on détient une main contenant au moins **13 HL**.

Il faut toutefois éviter une escalade des enchères étant donné que les annonces ont débuté à un niveau plus élevé surtout que la chance de trouver un bon fit dans une majeure est diminuée et qu'il faille souvent se tourner vers les fits en mineures.

Pour pallier à cet écueil, il demeure possible d'employer une enchère artificielle permettant un *relais* tout en améliorant l'efficacité compétitive contre une équipe ayant déclaré *2 Carreaux à la Flannery*. En effet, comme on a déjà réservé l'enchère Contre pour décrire une main balancée de 16 HL et plus, il faut se rabattre sur l'enchère la plus proche de 2 CARREAUX, soit *2 COEURS*, pour décrire une *main d'ouverture* qui correspond à **CONTRE D'APPEL**.

Cette permutation ne fait rien perdre au change car il est préférable de toutes façons de ne pas entrer en défensive à *Coeur atout* car il y a déjà 5 cartes annoncées chez le joueur adverse qui a déclaré à *la Flannery*.

Il va sans dire que l'annonce *2 COEURS* dans ce contexte est une **défense artificielle**.

**PRINCIPE 3.12.6.1:2 DÉCRIRE UNE MAIN NON BALANCÉE EN DÉFENSIVE CONTRE À LA FLANNERY**

**Le premier défenseur déclarera 2 COEURS pour affirmer un CONTRE D'APPEL à condition de posséder :**

- 13 HL/PP et + (ou 11 HL/PP + si le partenaire a ouvert à 1 Trèfle)
- une courte à COEUR,
- 4 cartes (ou un fort tripton) dans chacune des trois autres couleurs, soit Pique, Carreau et Trèfle.

**N.B. : Si les opposants utilisent «2 COEURS» pour Flannery, c'est 2 PIQUES qui sert alors de CONTRE D'APPEL pour Pique, Carreau et Trèfle; donc, le COEUR demeure encore la couleur courte.**

\*\*\*

Il est aussi possible que le premier défenseur détienne une MAIN BICOLORE intéressante. Il faut donc prévoir aussi une enchère adéquate pour décrire ce type de mains. Ce qui est le plus vraisemblable est logiquement la possession de deux bonnes suites en couleurs mineures. La *meilleure* enchère pour décrire ce type de main existe déjà ! En fait, la défense à 2 SA dans le contexte de cette convention a la même signification que la surenchère d'ouverture à 2 SA INUSITÉ (V. Thème 1.10).

**PRINCIPE 3.12.6.1:3 DÉCRIRE UNE MAIN BICOLORE EN MINEURE APRÈS UNE DÉCLARATION À LA FLANNERY**

**Le premier défenseur qui annonce 2 SA après à la Flannery doit posséder au moins :**

- un pointage de 12 HL,
- deux suites CINQUIÈMES SPÉCIFIÉES en mineure, ou leur équivalence.

\*\*\*

En l'absence de deux bonnes suites mineures, le premier défenseur possédant malgré tout une main intéressante peut annoncer une très bonne suite tout à fait *naturellement*.

**PRINCIPE 3.12.6.1:4 LES SURENCHÈRES D'OUVERTURE NATURELLES APRÈS UNE DÉCLARATION À LA FLANNERY**

**Les enchères 2 PIQUES, 3 TRÈFLES et 3 CARREAUX constituent des SURENCHÈRES D'OUVERTURE STANDARD (sans saut à la couleur) naturelles pour le premier défenseur. Les exigences nécessaires sont par conséquent identiques, soit la possession :**

- d'une main d'ouverture (13 HL et plus),
- avec une suite *robuste cinquième* pour le niveau 2, ou *robuste sixième* pour le niveau 3.

**N.B. Avec seulement 12 HL, il faut que la couleur soit SPÉCIFIÉE à 5 cartes pour le niveau 2 ou à 6 cartes pour le niveau 3.**

Voyons maintenant de façon pratique comment il est possible de compétitionner les enchères lorsque ce sont les opposants qui utilisent la déclaration à la *Flannery*.

**Ex. 3.11.6.1:2 Quelle est la signification de la surenchère d'ouverture du PREMIER DÉFENSEUR si les opposants gagent à la Flannery ?**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	2 Ca	<b>Contre</b>	...	...
<b>b)</b>	1 Tr	2 Ca	<b>Contre</b>	...
<b>c)</b>	Passe	Passe	2 Ca	<b>2 Co</b>
<b>d)</b>	1 Tr	2 Ca	<b>2 Co</b>	...
<b>e)</b>	Passe	2 Ca	<b>2 SA</b>	...
<b>f)</b>	Passe	1 Tr	2 Ca	<b>2 SA</b>

### 3.12 Système de réponse de la déclaration à la Flannery

---

g)	2 Ca	<b>3 Tr</b>	...	...
h)	1 Tr	2 Ca	<b>2 Pi</b>	...
i)	2 Ca	<b>3 Ca</b>	...	...
j)	Passe	2 Ca	<b>3 Pi</b>	...

#### RÉPONSES :

- a) Le premier défenseur vient d'annoncer une main dont la distribution est **balancée avec un pointage d'au moins 16 HL**. Il n'est pas obligatoire que les deux suites en majeure soient bien arrêtées; l'idée principale est d'offrir un choix de contrat au deuxième défenseur au niveau le plus bas possible ou, encore, permettre à ce dernier de prendre une décision pour transformer ce Contre en pénalité.
- b) Le joueur est à la fois répondant et premier défenseur. Il décrit une main **balancée** ayant peu d'intérêt pour le Trèfle dont le pointage atteint au moins **11 HL**. Le partenaire qui possède évidemment au moins 13 HL gagera suivant les règles d'*OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1*.
- c) C'est classique. Le premier défenseur possède au moins **13 HL et un soutien quatrième** dans les **trois couleurs** les plus productives; la courte est donc à Coeur.
- d) Le premier défenseur décrit encore une main correspondant à un **Contre d'appel**, donc ayant 4 cartes à Pique, Carreau et Trèfle, mais le pointage équivaut à celui d'un RÉPONDANT ayant une main au moins intermédiaire (parce que la réponse est au niveau 2).

Donc, le contexte d'une **surenchère d'ouverture à la Flannery** ne modifie pas l'approche défensive pour le PREMIER DÉFENSEUR qui désire effectuer une réouverture à Sans-Atout (par l'enchère **Contre**) ou un Contre d'appel (par l'enchère **2 Coeurs**) si ce n'est qu'il lui faut seulement une main de **11 POINTS** car il occupe aussi la fonction de RÉPONDANT vu que son partenaire a ouvert les enchères à 1 Trèfle.

- e) Grâce à l'enchère Contre qui est utilisée (afin d'économiser l'espace) pour décrire une main balancée avec un pointage de 16 HL+, la surenchère d'ouverture à **2 SA** par le PREMIER DÉFENSEUR conserve sa signification régulière de **SANS-ATOUT INUSITÉ** pour les deux mineures. En effet, l'espace pour déclarer est moins critique pour les contrats en mineure étant donné qu'il faut atteindre le niveau 5 pour conclure à la manche. C'est d'ailleurs pourquoi il faut posséder de bonnes valeurs pour utiliser cette enchère (V. Pr. 3.12.6.1:3).
- f) Cette fois, il y a un contexte de surenchère d'ouverture à la Flannery. Il est plus logique de considérer qu'il **n'y a pas de contexte Inusité** pour le répondant. En effet, si le premier défenseur (qui est aussi le répondant) détenait réellement une main bicolore en mineure; il donnerait tout simplement le fit à Trèfle au niveau requis en fonction du pointage de sa main. Ainsi, il s'agit d'une **enchère naturelle** à **2 SA** qui décrit une main de 11 points HL (ou 9 points non perdants) dont la distribution est balancée avec des arrêts dans les majeures. Le premier défenseur (et répondant) avertit ainsi l'ouvreur qu'il **ne détient pas de bonnes valeurs dans les mineures** et qu'il préférerait opter pour une manche à 3 SA si ce dernier (l'ouvreur) possède un réel surplus de pointage, soit au moins 16-17 HL.
- g) Le premier défenseur déclare une **surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 3 sans saut à Trèfle**. Il détient donc une main contenant au moins 13 HL avec une couleur sixième robuste (1 GH et 1 pH).
- h) Il s'agit d'une **réponse naturelle**, soit l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2* par le répondant. Cela décrit donc une suite au moins cinquième **robuste** dans la majeure annoncée avec 11 HL+.
- i) Ce n'est pas une enchère *Cue-Bid* car l'enchère qui la précède est artificielle. C'est une **surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 3 sans saut à Carreau**. Le répondant détient donc une main contenant au moins 13 HL avec une suite au moins sixième **robuste**, c'est-à-dire avec 1 Gros Honneur et 1 petit Honneur.
- j) Le premier défenseur a déclaré une **surenchère d'ouverture à saut** au niveau 3; c'est donc une enchère *barrage* dans un contexte *NON STRICT*. Le répondant détient alors une **main faible** contenant une suite septième spécifiée à Pique, ou équivalente, avec au moins 6 PH non perdants mais pas plus de 13 HL et une distribution offensive (V. Pr. 1.9:4).

Passons maintenant au cas du DEUXIÈME DÉFENSEUR qui fait face à une déclaration à la Flannery et qui désire annoncer une surenchère d'ouverture.

### 3.12.6.2 LES ENCHÈRES DU DEUXIÈME DÉFENSEUR CONTRE À LA FLANNERY

La situation défensive est plus simple pour le DEUXIÈME DÉFENSEUR parce qu'il est le **quatrième** joueur à annoncer ce qui implique que le contexte des enchères est devenu plus spécifique, c'est-à-dire moins conjectural.

En conséquence, les enchères pour ce dernier seront de type *naturel*. En fait, il n'y a que deux enchères qui méritent d'être explicitées même si elles ne sont aucunement artificielles.

#### PRINCIPE 3.12.6.2:1 LE CONTRE D'APPEL DU DEUXIÈME DÉFENSEUR

**Le deuxième défenseur après une déclaration à la Flannery qui désire faire un Contre d'Appel annonce, comme il se doit, l'enchère *CONTRE*.**

① **Si un fit a été déclaré à COEUR par l'équipe ayant annoncé à la Flannery, le Contre d'appel exige :**

- un pointage de 13 HL ou mieux,
- un singleton à Coeur,
- et un soutien quatrième dans les trois autres couleurs.

② **Cependant, lorsqu'il y a un fit déclaré dans une AUTRE COULEUR (incluant le CARREAU par défaut après une déclaration *PASSE* du répondant à la Flannery), le Contre d'appel exige la possession :**

- d'un pointage de 13 HL ou mieux,
- d'un soutien au moins quatrième dans les deux couleurs non annoncés;
- ainsi que de ne pas détenir plus de 4 cartes au total à COEUR et dans l'ATOUT déclaré par l'équipe offensive.

Voici, sous la forme d'un tableau, le résumé de la signification du CONTRE D'APPEL du *deuxième défenseur en fonction de l'annonce du répondant* dont le partenaire a déclaré une ouverture ou une réouverture à la *Flannery*.

**TABLEAU 3.12.6.2:1 SIGNIFICATION DU CONTRE D'APPEL  
DU DEUXIÈME DÉFENSEUR**

ANNONCE DU RÉPONDANT	<u>COURTE</u>	<u>SOUTIEN</u>
<i>PASSE</i>	<i>Coeur et Carreau</i>	<b>Trèfle et Pique</b>
<i>3 TRÈFLES</i>	<i>Coeur et Trèfle</i>	<b>Carreau et Pique</b>
<i>2 OU 3 COEURS</i>	<i>Coeur</i>	<b>Trèfle, Carreau et Pique</b>
<i>2 OU 3 PIQUES</i>	<i>Coeur et Pique</i>	<b>Trèfle et Carreau</b>
<i>3 CARREAUX</i>	<i>Coeur et Pique</i>	<b>Trèfle et Carreau</b>

Il est intéressant de remarquer qu'un Contre du deuxième défenseur sur l'enchère artificielle du répondant à **3 CARREAUX** est ni plus moins une façon **plus économique** de déclarer **2 SA Inusité**.

En effet, il est moins risqué de déclarer un Contre d'appel que de surenchérir à *3 SA inusité* (étant donné qu'il y a fit déclaré en majeure pour l'équipe offensive, V. **Sous-Thème 1.10.3**) pour signifier deux belles suites mineures avec une main d'ouverture.

Incidentement, comme l'enchère 3 SA reste disponible (suite à l'inutilité de conserver le contexte pour le Sans-Atout Inusité), il est possible de réserver ce contexte pour signifier le **3 SA FAIBLE** (V. **Sous-Thème 1.9.3**). Car il s'agit d'une excellente possibilité pour voler le contrat à une équipe qui possède l'avantage évident des points, tout en réussissant éventuellement à atteindre un contrat au niveau de la manche.

### 3.12 Système de réponse de la déclaration à la Flannery

---

L'autre enchère qui mérite d'y porter une attention spéciale est la déclaration défensive à **2 SA**. Cette enchère garde ses significations qui lui sont propres **suivant le contexte dans lequel elle survient**.

Par exemple, si l'équipe offensive affirme un **fit en majeure**, il s'agit alors d'une **SURENCHÈRE À SANS-ATOUT INUSITÉ** affirmant deux suites cinquièmes spécifiées dans les mineures.

Lorsque le répondant adverse déclare **Passe**, l'annonce à 2 SA par le deuxième défenseur constitue alors une **RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT**. Comme dans le cas du premier défenseur, la réponse à cette recherche de contrat à Sans-Atout se fait comme d'habitude ce qui inclut les demande de **transfert**.

Toutes les autres enchères du deuxième défenseur constituent des surenchères d'ouverture à la couleur tout à fait régulières.

Prenons quelques exemples pour faire une synthèse concernant les différentes **surenchères d'ouverture** (ou **DÉFENSES**) pour le DEUXIÈME DÉFENSEUR dans le contexte d'une déclaration à la Flannery

#### Ex. 3.12.6.2:1 Quelle est la signification de la surenchère d'ouverture du deuxième défenseur ?

	1	2	3	4
a)	2 Ca	Passe	Passe	<b>Contre</b>
b)	2 Ca	Passe	3 Co	<b>Contre</b>
c)	2 Ca	Passe	2 Pi	<b>Contre</b>
d)	2 Ca	Passe	3 Ca	<b>Contre</b>
e)	2 Ca	Passe	2 Pi	<b>2 SA</b>

f)	2 Ca	Passe	3 Tr	<b>3 Ca</b>
g)	2 Ca	Passe	Passe	<b>2 SA</b>
h)	Passe <b>Contre</b>	2 Ca ...	Passe ...	2 Co ...
i)	2 Ca	Passe	3 Ca	<b>3 Pi</b>

**RÉPONSES :**

- a) L'enchère *Passe* du répondant de l'équipe offensive affirme un fit à Carreau. Le deuxième défenseur décrit, par son **CONTRE**, un soutien au moins quatrième à Trèfle et à Pique ainsi que la présence d'au plus 4 cartes à Coeur et à Carreau avec un pointage de 13 points ou plus. Il s'agit bien évidemment d'un **Contre d'appel**.
- b) Ce **Contre d'appel** offre un soutien quatrième dans les 3 couleurs non annoncées et au moins un singleton, sinon une chicane, à Coeur. Le pointage est d'au moins 13 points; cependant, il est fort possible que les points de distribution proviennent de la *courte* et non de la *longueur* de suites. Le Contre d'appel est la seule exception où il est permis de tenir compte des points de *courte* lors de l'**évaluation** de la main.
- c) Cette fois, le fit adverse est à Pique. Comme le Coeur est toujours considéré comme annoncé, lorsque le deuxième défenseur exerce un **Contre d'appel** après un fit adverse dans une autre couleur (que le Coeur), les deux couleurs non annoncées sont alors, dans ce cas-ci, le TRÈFLE et le CARREAU. Le pointage est de 13 HL et il y a au plus 4 cartes à Coeur et à Pique chez le deuxième défenseur.

Il est à noter que ce Contre d'appel a une signification qui s'apparente à l'enchère à *Sans-Atout Inusité* mais elle est **moins restrictive**. La défense **2 SA INUSITÉ** est donc toujours valide et, dans ce contexte, affirmerait davantage la possession de deux bonnes suites cinquièmes dans les couleurs MINEURES et une main très distributionnelle avec un pointage de 13 **HL ou PP** et plus.

- d) On considère que les deux majeures sont annoncées à cause de l'enchère

3 *CARREAUX* du répondant qui garantit au moins un fit en majeure. Il s'agit donc d'un contexte pour une surenchère à Sans-Atout Inusité mais le niveau est rendu à **3**, ce qui est élevé considérant que les offenseurs possèdent l'avantage des points. À cause de cela, les exigences pour ce Contre d'appel se doivent d'être rehaussées au niveau d'une défense à 2 SA Inusité; ce qui n'est pas le cas lorsque le niveau 2 est possible. Ainsi, l'enchère 3 SA dans ce contexte demeure disponible pour une déclaration potentiellement très rentable, soit pour la convention 3 SA *FAIBLE* (V. **Sous-thème 1.9.3**). Suite à ce **Contre d'appel renforcé**, le premier défenseur a le choix de donner le fit dans une des deux mineures ou de Passer pour la pénalité.

- e) Il s'agit bien évidemment d'un contexte pour le *SANS-ATOUT INUSITÉ* et le fait de ne pas avoir utilisé l'enchère CONTRE — qui aurait une signification similaire — précise une main fortement débalancée avec de longues suites en mineure; d'où un intérêt à voler le contrat tandis qu'un Contre donne le choix au partenaire entre l'atout en mineure ou la pénalité.
- f) Il s'agit d'une surenchère d'ouverture à la couleur sans saut tout à fait régulière. Cela affirme une main de 13 HL avec une suite au moins robuste (1 GH et 1 pH) de 6 et préférablement 7 cartes car le niveau est à 3. Si le pointage est de 12 HL, il faut au minimum que la suite soit *spécifiée* à 6 cartes obligatoirement.
- g) Avez-vous trouvé? Il y a une déclaration de fit à Carreau chez l'équipe offensive; il s'agit donc d'une *RÉOUVERTURE* à *SANS-ATOUT* et non d'une surenchère d'ouverture à *Sans-Atout Inusité*. Le deuxième défenseur possède au moins 16 HL et une distribution balancée; il n'arrête probablement pas le Carreau car l'*idée* est de trouver un fit pour voler le contrat ou de pénaliser les opposants. N'oubliez pas que la réponse pour le premier défenseur à cette réouverture se fait suivant les règles de l'*OUVERTURE STANDARD* à 1 *SANS-ATOUT* ce qui inclut les *transferts* étant donné qu'il n'y a pas de confusion possible vu l'absence d'enchère adverse.
- h) Il s'agit d'un **Contre d'appel du deuxième tour** qui donne priorité, comme il se doit, à la majeure non déclarée. Le deuxième défenseur a Passé d'emblée, il ne peut que posséder entre 10 et 11 HL non perdants; il offre un bon soutien quatrième à Pique (avec l'As normalement, pour justifier l'entame) et au moins deux bons soutiens troisièmes dans les deux mineures (étant donné que le fit adverse est à Coeur). Attention, il faut employer le

*sous-système* de réponse propre au *CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR* (V. p. 316 du Tome 1) parce qu'il s'agit d'une enchère très compétitive, pour ne pas dire un peu dangereuse (surtout si ses critères ne sont pas rigoureusement respectés).

- i) Le deuxième défenseur est définitivement un grand compétiteur qui aime les sensations fortes. Il est certain que son équipe a l'avantage de la vulnérabilité, c'est-à-dire qu'elle est non vulnérable; le statut de l'équipe offensive est possiblement vulnérable. Il s'agit d'une **surenchère d'ouverture à la couleur Standard** (sans saut) affirmant une main d'ouverture avec une suite robuste probablement septième. Il s'agit bien entendu d'une tentative de vol de contrat; ce dernier va possiblement être échoué d'une ou deux levées mais cela va rapporter une meilleure marque même si les opposants exercent un Contre de pénalité (deux levées perdantes contrées coûtent 300 points si non vulnérables ce qui fait perdre au moins 420 points pour un contrat de manche en majeure volé).

### SECTION PRATIQUE 3.12

**Ex. 3.12:1 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que les deux équipes sont vulnérables.**

<b>Nord</b> ( <i>donneur</i> )		
	R 10 8 4	
	D 10 8 5 3	
	A	
	R 8 5	
<b>Ouest</b>		<b>Est</b>
V		D 9 6
4		A V 7 6 2
R D 10 8 2		6 5 3
A 10 7 6 3 2		D V
	<b>Sud</b>	
	A 7 5 3 2	
	R 9	
	V 9 7 4	
	9 4	

### 3.12 Système de réponse de la déclaration à la Flannery

---

#### RÉPONSE :

<u>Nord</u>	<u>Est</u>	<u>Sud</u>	<u>Ouest</u>
<b>1</b> ( <i>donneur</i> )	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
2 Ca	Passe	3 Pi	Contre
Passe	4 Ca	Passe	Passe
Passe (Contre)			

Il faut déclarer une ouverture à *la Flannery* avec une main de 13 HL ayant cette distribution. Le répondant doit réévaluer sa main car il détient un très bon soutien à Pique; cela lui donne 12 PP (8 PH + 2 pour l'atout + 2 pour le doubleton protégé et les deux doubletons). Il déclare donc naturellement son soutien à **3 Piques**.

Le deuxième défenseur doit déclarer un **Contre d'appel** au lieu d'une enchère à Sans-Atout Inusité car le niveau 3 est trop élevée et il est alors réservé pour le 3 SA *faible*.

Le défenseur-répondant (le premier défenseur) se doit d'annoncer un soutien à **4 Carreaux**, ce qui vole le contrat et procurera une bonne marque même si ce contrat était échoué d'une levée.

L'ouvreur a une distribution 4-5-1-3 mais son pointage est à la limite inférieure. Il ne peut répondre positivement à l'*INVITATION* de manche du répondant. Il doit **Passer** ou prendre le risque de **Contrer** pour la pénalité pour récupérer les points perdus mais c'est un *quitte ou double*.

**Ex. 3.12:2 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que les deux équipes sont vulnérables.**

<b>Nord</b>		
	A 10 8 4	
	A R 10 5 3	
	6	
	R 5 3	
<b>Ouest</b> ( <i>donneur</i> )		<b>Est</b>
		R V 6 3
		8
		A 10 5 2
		V 8 4 2
	<b>Sud</b>	
	D 7 5 2	
	D 9 7 6	
	V 9 7 4	
	9	

**RÉPONSE :**

<u>Ouest</u>	<u>Nord</u>	<u>Est</u>	<u>Sud</u>
<b>1</b> ( <i>donneur</i> )	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
1 Tr	2 Ca	2 Co	Contre
3 Tr	3 Co	Passe	Passe
Passe (ou 4 Tr)			

C'est le joueur en OUEST qui a donné les cartes; il peut donc annoncer en premier et il déclare sa meilleure mineure, soit **1 Trèfle**.

Il faut déclarer une surenchère d'ouverture *à la Flannery* avec une main de 13 HL ayant cette distribution lorsque l'ouverture est 1 Trèfle car il y a alors une évidence de saut d'enchères.

Le joueur en EST est le répondant pour son partenaire mais il est aussi le premier défenseur car la déclaration de NORD est une *réouverture* des enchères. Son annonce à **2 COEURS** est donc un Contre d'appel selon le **Principe 3.12.6.1:2** qui affirme au moins 8-9 PH dans ce contexte.

Le répondant en SUD doit réévaluer sa main car il détient un très bon soutien à Coeur; cela lui donne 10 PP (5 PH + 2 pour l'atout + 3 pour le singleton). Il déclare l'enchère **Contre** qui, suivant le **Principe 3.12.5:2, RÉPÈTE au naturel** l'enchère *artificielle* du premier défenseur, ce qui correspond à l'annonce d'un soutien simple à Coeur selon les règles de la convention à la Flannery (V. **Pr. 3.12.1:1**)

L'ouvreur, en Ouest, sait maintenant qu'il y a un bon fit à Trèfle, mais le statut de vulnérabilité l'oblige à déclarer strictement son jeu; il annonce donc le fit à **3 Trèfles**.

Le déclarant (réouvreur) à la Flannery réévalue sa main à 17 PP (mais le Roi de Trèfle est un peu à risqué) et il déclare le fit à **3 Coeurs**.

Cependant, si on y regarde de plus près, il y a un Double fit évident pour OUEST grâce au Contre d'appel du partenaire. Malgré le contexte 20-20, il devrait ajouter 1 PP ce qui jauge sa main à 16 PP. Ainsi, il devrait peut-être tenter de voler le contrat en misant à 4 Trèfles. Dans ce cas-ci, il échouera d'une levée car les adversaires ont la chance d'avoir le Roi de Trèfle protégé ainsi que le Valet de Carreau. La décision finale reviendrait alors à l'autre équipe qui serait obligé de choisir entre Passer, déclarer la manche à Coeur ou (la meilleure option dans ce cas-ci mais allez donc savoir) Contrer pour la pénalité.

**Ex. 3.12:3 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que seule l'équipe N-S est vulnérable.**

	<b>Nord</b> ( <i>donneur</i> )	
	A D 10 8 R 8 5 4 3 D 5 R 5	
<b>Ouest</b>		<b>Est</b>
V 9 --- V 8 6 3 2 D 10 7 6 3 2		6 3 A D 10 8 7 6 2 10 V 8 4
	<b>Sud</b>	
	R 7 5 4 2 V A R 9 7 4 A 9	

**RÉPONSE :**

<u>Nord</u>	<u>Est</u>	<u>Sud</u>	<u>Ouest</u>
<b>1</b> ( <i>donneur</i> )	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
2 Ca	3 Co <sup>(naturel)</sup>	<b>CONTRE</b>	Passe
<b>3 Pi</b>	4 Co	5 Pi	Passe
6 Pi	Passe	Passe	Passe

Le joueur en EST est le premier défenseur contre la déclaration d'ouverture à la *Flannery* et son enchère à **3 Coeurs** est bel et bien une *enchère barrage* en bonne et dûe forme.

Le répondant de la déclaration à la *Flannery* détient une belle main de 17 HL avec un soutien cinquième à Pique. Il peut facilement contourner l'obstruction du premier défenseur en déclarant l'enchère **CONTRE** qui, suivant le **Principe 3.12.5:1**, affirme l'enchère *juste en-dessous*. Et, surtout il ne faut pas se tromper, la signification de l'enchère conserve son sens spécifique à la *CONVENTION 1.15*. Donc, le répondant annonce **3 CARREAUX** pour décrire un soutien en majeure, donc spécifiquement à Pique dans ce cas-ci, tout en garantissant un pointage d'au moins de 13 HL.

Cette approche artificielle (par rapport à une déclaration de manche à Pique) permet à l'ouvreur de décrire davantage sa main afin de permettre au RÉPONDANT de prendre une décision plus sûre et appropriée. Ainsi, tout comme en l'absence de contexte compétitif, ce n'est pas à l'ouvreur de donner son opinion sur la manche. Son enchère à **3 Piques** correspond par conséquent au *DEUXIÈME ÉCHELON*, c'est-à-dire à une main *minimale supérieure* avec une distribution **4-5-2-2**.

Le premier défenseur fait une tentative très habile de voler le contrat adverse car il sait que l'échec de deux levées contrées non vulnérables (-300 points) serait encore préférable que de laisser réussir une manche aux opposants.

Le répondant sait maintenant que l'ouvreur possède au moins 15 points avec 2 doubletons et un intérêt pour jouer à l'atout (car sa suite cinquième est sûrement banale vu le barrage adverse). Donc, il n'y aura aucune levée perdante à Trèfle et à Carreau, une seule à Coeur mais l'atout peut être risqué. L'enchère la plus précise est l'invitation au chelem *en mode Standard* car, dans le système *CANADABRIDGE*, cette invitation affirme expressément 3 *Contrôles de niveau 4* mais avec une faiblesse à l'atout (si ce n'est pas le cas, il faut inviter au chelem à l'atout en utilisant le mode Interrogatif (le mode Contrôle n'est plus disponible ici).

Finalement, l'ouvreur qui possède 2 GH à l'atout peut déclarer sans craindre le chelem à **6 Piques**.

\*\*\*

Ces quelques donnes très compétitives démontrent bien que c'est l'équipe qui possède la meilleure technique de communication qui peut espérer obtenir des résultats supérieurs à la moyenne.

*Pour répondre à une demande qui m'est souvent faite, je vais inclure bientôt des exemples pour montrer plus en détails comment fonctionne cette convention avec la langage pour exécuter la **RECHERCHE DE CHELEM** selon le système Canadabridge.*

## *FIN DU CHAPITRE 3*